

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 3 mars 2017**

DCS03-2017

Membres en exercice : 128
Quorum : 65
Présents : 81
Pouvoirs : 1
Votants : 82

Date de convocation :
24/02/2017

**Fixation du nombre de vice-
présidents**

Le vendredi 03 mars 2017, à 12 h 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 24 février 2017, dans sa composition "affaires d'intérêt commun" prévue à l'article 4-1.3 des statuts, s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président de Caen Normandie Métropole.

Monsieur Romain BAIL est désigné comme secrétaire de séance.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Salvatore BELLOMO, M. Grégory BERKOVICZ, M. Joël BRUNEAU, M. Patrice COLBERT, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, Mme Annick FARCY, M. Sébastien FRANCOIS, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, Mme Edith GUILLOT, M. Xavier HAY, M. Bruno HITIER, M. Pascal JOUIN, M. Nicolas JOYAU, M. Michel LAFONT, M. Patrick LECAPLAIN, M. Marc LECERF, M. Robert MICHEL, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Bruno PIQUET, M. Marc POTTIER, M. Lionel POUILLIAS, M. Thierry RENOUF, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Josette TRAVERT, Mme Béatrice TURBATTE, Mme Martine VINCENT, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Jacques VIRLOUVET, M. Bertin GEORGE (membre suppléant votant), M. Laurent MATA (membre suppléant votant)

Communauté d'Agglomération Flers-Agglomération : M Michel DUMAINE, M. Patrick LESELLIER

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglomération : Mme Anne-Marie COUSIN, M. Jérôme VIRLOUVET

Communauté de communes Blangy-Pont-l'Évêque Intercom : Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES

Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Pascal ALLIZARD, Mme Annie BIHEL, M. Gilles MALOISEL (membre suppléant votant)

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Paul CHANDELIER, M. Serge LADAN, M. Bernard LEBLANC, M. Roger TENCE, Mme Christine LÉBOULANGER (membre suppléant votant)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Claude LETEURTRE, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Henri GIRARD, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, Mme Martine PIERSIELA, M. Hubert PICARD, M. André POSTEL (membre suppléant votant)

Assistaient en tant que suppléants sans pouvoir voter : M. Daniel BLIN, M. Jean-Louis MALAQUIN

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON, Mme Sophie DE GIBON (*membre suppléant votant*)

Assistait en tant que suppléant sans pouvoir voter : M. Philippe PESQUEREL

Communauté de communes Villedieu Interco : M. Daniel MACE

Conseil Départemental du Calvados : M. Antoine CASINI (*membre suppléant votant*)

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Franck JOUY, M. Frédéric POUILLE, Mme Christine VASSE, M. Patrick DUBOIS (*délégué suppléant votant*), M. Yves GAUQUELIN (*délégué suppléant votant*)

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Gérard COULON, M. Jean-Manuel COUSIN

Assistait en tant que suppléant sans pouvoir voter : M. David LAURENT

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté de communes Villedieu Intercom : M. Charly VARIN (*pouvoir à M. Daniel MACE*).

Etaient excusés :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO, Mme Christine ROIMIER, M. Bertrand ROBERT (*membre suppléant*)

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Loïc CAVELLEC, M. Joël JEANNE, Mme Sylviane LEPOITTEVIN, M. Laurent BRAEM (*membre suppléant*), M. Pascal ESNOUF (*membre suppléant*), Mme Régine JAMES (*membre suppléant*), M. Joël JEANNE, M. Stephan LEBREUILLY (*membre suppléant*)

Communauté d'Agglomération Flers-Agglomération : M. José COLLADO (*membre suppléant*)

Communauté d'Agglomération Mont-St-Michel – Normandie : M. Guénhaël HUET, M. David NICOLAS

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglomération : Mme Géraldine PAING (*membre suppléant*)

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER, Mme Nicole DESMOTTES (*membre suppléant*)

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Philippe CATHERINE

Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande : Mme Nicole GOUBERT

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY, M. Jean-Marie SEVIN, M. Pierre-Jean BLANCHET (*membre suppléant*)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d' Auge : M. Olivier PAZ

Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL

Communauté de Communes Pays de Honfleur – Beuzeville : M. Michel BAILLEUL, Mme Catherine FLEURY

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Jean-Pierre VAVASSEUR (*membre suppléant*), M. Dominique ZALINSKI (*membre suppléant*)

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE

Communauté de Communes Bayeux Intercom : M. Patrick GOMONT

Conseil Départemental de la Manche : M. Marc LEFEVRE

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT, M. Philippe VAN-HOORNE, M. Christophe DE BALORRE (*membre suppléant*), M. Philippe SENAUX (*membre suppléant*)

Fixation du nombre de Vice-Présidents

Par délibération n° 11-2016 du 30 septembre 2016, le nombre de vice-présidents a été fixé à 18.

Il est proposé de confirmer ce nombre.

Vu le Code général des collectivités et en particulier ses articles L5731-1 à L5731-3, L5711-1, L2122-2 du CGCT ;

Vu les articles 4 à 5 des statuts du pôle métropolitain ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, en application de l'article 4-2 des statuts, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- **ADOpte** cette proposition
- **CONFIRME et FIXE** le nombre de **Vice-Présidents à 18**.
- **CHARGE** le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication, ou d'un recours gracieux auprès du président du pôle métropolitain, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois

Pour extrait conforme

Le Président,


Sonia DE LA PROVÔTÉ

Envoyé en préfecture le 10/03/2017

Reçu en préfecture le 10/03/2017

Affiché le



ID : 014-251403184-20170303-DCS05_2017-DE